

Esch-sur-Alzette, le 25 novembre 2020

Chers parents, chers tuteurs,  
Chers élèves,

Comme vous avez sûrement appris par les médias, le gouvernement a décidé de renforcer les mesures sanitaires afin de lutter contre la pandémie COVID-19. L'Éducation nationale prend également sa part de responsabilité et prie entre autres les lycées d'instaurer, pour le lundi 30 novembre 2020, un système faisant alterner enseignement en présentiel, donc en classe, et enseignement à domicile, donc depuis la maison. Cette mesure s'applique uniquement aux classes de 4<sup>e</sup> à 2<sup>e</sup>. Les élèves de ces classes sont en effet assez responsables pour pouvoir rester seuls à la maison sans que les parents soient obligés de prendre un congé pour raisons familiales.

Le but de cette mesure est de réduire le nombre d'élèves sur le site du lycée. Le Ministère laisse un certain nombre de choix aux lycées sur la façon d'implémenter cette mesure. **Le modèle retenu au Lycée Hubert Clément** (avec l'accord du Comité de notre lycée) **est une alternance journalière pour une classe entière entre les phases d'enseignement en présentiel et l'enseignement à distance.** Concrètement, ceci signifie que pendant une semaine A la moitié des classes concernées a cours au lycée le lundi, le mercredi et le vendredi, alors que l'autre moitié aura cours au lycée le mardi et le jeudi. Lors d'une semaine B, le rythme est inversé. Un plan détaillé par classe est joint. Les cours auront lieu tous les jours selon l'horaire normal de la classe. Les cours d'éducation physique n'auront pas lieu à distance. Actuellement nous envisageons de fonctionner selon ce modèle **du 30 novembre 2020 jusqu'au 8 janvier 2021**, c'est-à-dire jusqu'à la semaine après les vacances de Noël incluse. Il va sans dire que cette période peut être abrégée ou prolongée selon l'évolution de la pandémie.

N'importe le modèle choisi, il présente ses avantages et ses désavantages. Notre modèle retenu évite aux enseignants de devoir transmettre via Teams chacun de leurs cours ce qui serait le cas avec une moitié de la classe au lycée et l'autre moitié à la maison. Ceci limiterait en permanence les méthodes pédagogiques mises en œuvre. Maintenant, lors des moments où toute la classe est présente, l'enseignant peut enseigner et interagir de façon classique avec la classe ; lors des moments où la classe est à domicile, il peut adapter son enseignement et proposer des contenus plus facilement gérables par les moyens offerts par Teams. L'organisation des devoirs en classe n'est pas non plus trop perturbée. Il est vrai que nous ne réduisons pas le danger d'infection à l'intérieur de la classe, mais le port obligatoire du masque semble apporter ses fruits et depuis la rentrée, nous ne constatons pas de propagation accrue dans les salles de classe. Il est toutefois évident que même si le risque semble être minime, il n'est pas inexistant, quel que soit le modèle retenu d'ailleurs.

Dans l'espoir que nous ne serons pas obligés de prendre d'autres mesures plus restrictives au cours de l'année scolaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, chers élèves, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean THEIS  
directeur